



# Conseil Municipal de Saint-Prim

Mairie de Saint Prim

153, rue du Village

38370 SAINT-PRIM

Tel. 04 74 56 42 70

Fax 04 74 56 55 03

[mairiedesaintprim@wanadoo.fr](mailto:mairiedesaintprim@wanadoo.fr)

<http://saint-prim.fr/>

Saint Prim, le 19/09/2012

## COMPTE RENDU

### Réunion du Mardi 11 septembre 2012 à 20 h en mairie de St-PRIM

Prénom Nom, Qualité	Présent/excuse/absent	Pouvoir à	Prénom Nom, Qualité	Présent/excuse/absent	Pouvoir à
Patrick BARRAUD, maire			Stéphane JODAR, conseiller		
Didier GERIN, 1 <sup>er</sup> adjoint			Pierre VALVERDE, conseiller		
Pierre GUILLET, 2 <sup>ème</sup> adjoint	Excusé	D. GERIN	Noélie LASCOLS, conseillère		
Daphné GAULT, 3 <sup>ème</sup> adjointe			Annick MOURARET, conseillère		
Michel CROS, 4 <sup>ème</sup> adjoint			Michel RODEL, conseiller		
Eric CLO, conseiller			Sylviane MONNOT, conseillère		
Guy BATTAGLINI, conseiller			Franck DENOLLY, conseiller	Excusé	E. CLO
Sylviane VANEL, conseillère					

Président de séance : Patrick BARRAUD

Secrétaire de séance : Michel CROS et Pierre VALVERDE

#### DELIBERATIONS :

##### 1. Délibération pour tarification SPANC et modalités d'exercice :

Premier point de la délibération :

Tous les contrôles (initiaux et périodiques) sont à la charge du propriétaire ; il est proposé de faire payer le premier contrôle en une seule fois (au premier trimestre 2013, en cas de réalisation de ce premier contrôle d'ici fin d'année)

Adopté à la majorité (14 pour ; une voix contre).

Deuxième point de la délibération :

De même, il est proposé de faire payer le contrôle de mise en conformité au terme des 4 ans en une seule fois :

Adopté à la majorité (9 voix pour ; 6 voix contre).

Troisième point de la délibération :

Il porte sur la périodicité des contrôles : il est proposé au Conseil Municipal de les réaliser tous les 6 ans :

Adopté à la majorité (11 pour ; 4 contre).

Séance levée à 21 heures 53.

Le Maire :

Patrick BARRAUD